



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 NOVEMBRE 2008

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

FINANCES COMMUNALES

1. Rééchelonnement des prêts d'aide extraordinaire à long terme et des prêts accordés dans le cadre de l'axe 2 du Plan Tonus octroyés au travers du compte C.R.A.C.

Lors de la réforme du fonds des communes, le Gouvernement wallon a décidé de reprendre la dette de trésorerie des communes sous plan de gestion qui ont bénéficié d'aides sous forme de prêts à long terme (prêt extraordinaire et prêts Tonus – Axe 2).

Cette reprise n'a pu se faire que moyennant une intervention régionale complémentaire et un rééchelonnement de la dette. Cette opération s'est concrétisée dans un avenant apporté à la convention entre Dexia et la Région wallonne et relative à la gestion du « Compte régional pour l'assainissement des communes à financer obérées » (C.R.A.C.).

2. Emprunt couvrant les besoins de financement en investissements de l'intercommunale I.D.E.T.A. pour la période 2008 à 2010. Garantie communale.

Le Conseil d'administration d'Ideta, en date du 23 mars 2007, a marqué son accord, sur le lancement d'une procédure de marché public en vue de contracter un emprunt afin de financer les investissements pour la période 2008 à 2010 (zones d'activités prioritaires, crématorium, ...). L'appel d'offres a été clôturé le 25 mars 2008 et le marché a été attribué à Dexia.

Afin que l'intercommunale puisse bénéficier de conditions plus avantageuses, la Ville est appelée à se porter caution solidaire, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, à hauteur de la part qui lui est dévolue.

3. Subsidés aux associations.

Le 17 décembre 2007, lors de l'adoption du budget, le Conseil communal a fixé le montant et les destinataires des subventions qui seraient accordées par la commune dans le courant de l'exercice 2008.

En outre, le projet de modification budgétaire n°1 au service ordinaire de l'exercice 2008 comportait quelques propositions d'aides supplémentaires ou complémentaires.

Les associations ont été invitées à faire parvenir leurs demandes, assorties des pièces justificatives utiles à l'instruction du dossier.

De nouvelles associations ont fait parvenir une réponse assortie des documents ou renseignements nécessaires :

1. ALISOC A.S.B.L. ;
2. Ath Athlélisme A.S.B.L.
3. Boléro Cyclisme A.S.B.L.
4. Les tortues meslinoises
5. Pelote basque Ath
6. La Babillarde A.S.B.L.
7. CNCD Opération 11.11.11

CULTES – FABRIQUES D'EGLISE

4. Modifications budgétaires 2008 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Martin à Ath,
- Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien,
- Saint-Pierre à Ostiches.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

5. Budget 2009 de la Régie communale ordinaire. Approbation.

En sa séance du 29 juin 2007, le Conseil communal a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature afin que l'Agence de Développement Local de l'entité d'Ath soit agréée. Ce dossier de candidature a été rentré fin septembre 2007. Ce décret contraignait chaque ADL à s'organiser en régie communale ordinaire, autonome ou en asbl.

En sa séance du 17 décembre 2007, le Conseil communal a donc approuvé la création d'une régie communale ordinaire.

Le 31 janvier 2008, le Collège du Conseil Provincial du Hainaut a approuvé la création de la régie et arrêté le bilan de départ, l'inventaire et les statuts de cette régie.

Le 20 mars 2008, les services de la Région wallonne ont fait part de l'Arrêté, pris le 11 mars 2008, du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction Publique et du Ministre de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine donnant agrément à l'Agence de Développement Local d'Ath pour une durée de 3 ans et avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Outre le plan financier présenté dans le dossier d'agrément, celle-ci doit réaliser pour chaque année un budget propre à ses activités.

INTERCOMMUNALES

6. a) **I.M.S.T.A.M.**
Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2008.
Budget 2009 et plan stratégique triennal. Décision.
- b) **I.G.E.HO.**
Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2008.
Plan stratégique 2008-2010. Evolution annuelle.
- c) **I.G.H.**
Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2008.
Plan stratégique 2008-2010. Evolution annuelle.
- d) **I.E.H.**
Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2008.
Plan stratégique 2008-2010. Evolution annuelle.
- e) **I.D.E.T.A.**
Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2008.
Plan stratégique consolidé 2009-2011.
Budget consolidé 2009-2011.

Secteur participation

- a) Cession des parts de I.P.F.H. à I.D.E.T.A.
- b) Apport en nature de parts détenues en I.P.F.H. par la Ville d'Ath à I.D.E.T.A.
Augmentation de capital variable d'I.D.E.T.A. et rémunération des parts.
- c) Rapport spécial du Conseil d'Administration sur l'augmentation de capital et l'apport en nature de la Ville d'Ath.
- d) Rapport du Réviseur sur l'augmentation du capital par apport en nature.
- e) Participation d'I.D.E.T.A. au capital de l'I.P.F.H.
- f) Modifications statutaires.
Nouveau décret sur les parcs naturels.
Composition des organes de gestion. Modifications.

Modifications statutaires.

- a) Modifications statutaires induites par le projet de restructuration de l'I.P.F.H.
- b) Modifications induites par le nouveau Décret relatif aux parcs naturels
- c) Modifications induites par le nouveau régime des prestations d'ingénierie touristique à destination des communes affiliées.
Calendrier des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale pour l'année 2009.
- f) **I.P.A.L.L.E.**
Plan stratégique 2008-2010. Actualisation 2009.

- g) **I.G.R.E.T.E.C.
Première évaluation du plan stratégique 2008-2010.
Apport de la branche d'activité éclairage public à ORES.
Modifications statutaires – centrale d'achats.**

BATIMENTS SCOLAIRES

7. Prégardiennats. Mise en conformité aux normes édictées par l'Office National de l'Enfance. Deuxième phase. Approbation de la dépense.

Le Conseil communal, en séance du 28 janvier 2008, a approuvé le projet des travaux de maintenance des bâtiments scolaires et prégardiennats communaux et a choisi la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

L'accueil des enfants de 18 mois à 3 ans au sein des structures communales doit faire l'objet, à présent, d'une autorisation de l'Office National de l'Enfance. Dans ce cadre, et suite à une réunion de travail entre les représentants de l'O.N.E. et la Ville d'Ath, il a été convenu que les travaux de mise en conformité devaient être concrétisés cette année au risque de devoir fermer les prégardiennats non conformes.

Une visite de contrôle est prévue fin de la semaine 47 afin de vérifier l'avancement des travaux déjà réalisés.

D'un point de vue budgétaire, ces travaux ont été modulés en deux phases. En effet, vu les différents investissements déjà consentis durant l'année budgétaire en cours, seule la première phase a pu être réalisée après consultation de plusieurs fournisseurs.

La deuxième phase, quant à elle, a été inscrite au premier cahier des modifications budgétaires.

La modification budgétaire n°1 ayant été approuvée par les autorités de Tutelle, le Collège communal a, en séance du 17 novembre 2008, sur base de la consultation faite dans le cadre du projet global, désigné les entreprises pour la fourniture de matériaux nécessaires à la réalisation de la seconde phase de mise en conformité des prégardiennats.

BATIMENTS COMMUNAUX

8. Renouvellement de l'étanchéité de la toiture plate-forme du garage communal et de l'ancien Commissariat de Police. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Lors de la deuxième modification budgétaire de 2008, les crédits initiaux ont été adaptés en vue notamment des travaux de renouvellement des toitures plates-formes de l'ancien commissariat de police et du garage des services techniques communaux.

De manière générale, ils consistent d'une part, au renouvellement de l'étanchéité de la toiture plate-forme et des finitions périmétriques telles que rives et naissances d'eau pluviale et d'autre part, à l'établissement d'une isolation thermique sur la toiture.

9. Travaux d'aménagement de l'ancien Commissariat de Police en vue d'y créer des bureaux pour certains services communaux, en particulier les Services techniques et informatique. Conditions d'un marché de service à conclure avec un auteur de projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'ancien commissariat de Police situé au Boulevard du Château accueillera prochainement les services communaux, notamment les services techniques et informatique.

Cet aménagement permettra d'améliorer l'environnement de travail de l'ensemble du personnel communal et d'optimiser l'organisation des services communaux ainsi que les synergies avec le Centre Public d'Action Sociale. Pour ce faire, des travaux de rénovation et de transformation au sein de ce bâtiment s'avèrent nécessaires.

Il convient donc de faire appel à un architecte qui aura pour mission principale l'étude, le contrôle de la réalisation des travaux mais également la mission de coordinateur sécurité-santé projet et réalisation, sur base d'un marché de services.

RENOVATION URBAINE

10. Aliénation de trois garages sis rue de France à Ath. Décision définitive.

DOMAINE COMMUNAL

11. Acquisition de la parcelle cadastrée Section B, n°396^E/pie sise route de Lessines à Isières. Décision.

Le 15 juillet 2006, le Conseil communal a décidé d'acquérir, pour cause d'utilité publique, une bande de terrain, cadastrée section B n°396E/pie, d'une contenance approximative de 130m², sise route de Lessines à Isières pour un prix fixé par le Receveur de l'Enregistrement, majoré d'une indemnité de réemploi de 21% ainsi que des frais de bornage et de mesurage.

Cette acquisition était nécessaire à la création sur une partie du terrain du propriétaire d'un bout de fossé et la pose en servitude de tuyaux d'évacuation ainsi qu'un léger réaménagement de l'accès aux silos de matières végétales exploitées par le propriétaire.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12. Equipement d'une voirie pour un lotissement situé à l'angle de la chaussée de Bruxelles et de Soignies à Ghislenghien.

Une demande de permis de lotir en 9 lots dont 8 à bâtir a été transmise pour la parcelle cadastrée 6^{ème} division section B n°115a, parcelle située à l'angle et à front des chaussées de Bruxelles et de Soignies à Ghislenghien, bien inscrit en zone d'habitat à caractère rural sur 50 mètres de profondeur, le solde en zone agricole.

Une enquête publique a été organisée du 26 juin au 10 juillet 2008, sans réclamation.

SERVICE INCENDIE

13. Matériel de communication « Ascom – Zenitel ». Déclassement et proposition de revente. Approbation.

Depuis septembre 2007, le Service Incendie de la Ville d'Ath n'utilise plus le système de radio communication VHF (analogique), étant donné que l'entièreté des communications « radio » lors des différentes interventions ainsi que les appels bips des membres du personnel sont effectués via le réseau « ASTRID ».

Une partie de ce matériel sous contrat ZENITEL a été repris par cette firme en janvier 2008, l'autre partie du matériel devant donc être déclassée.

Le Service Incendie de la Ville d'Ath envisage de vendre ce matériel non utilisé à un autre service d'incendie en procédant à un appel aux candidats via le site de la Fédération Royale des Corps des Sapeurs-Pompiers de Belgique.

Les fruits à provenir de cette vente pourraient être réaffectés au Fonds de réserve extraordinaire dans le but d'acquérir plus tard du matériel à utiliser par le Service Incendie.

Dans l'hypothèse où aucune offre ne serait remise pour l'acquisition de ces éléments, ils devront être cédés à une firme de recyclage de déchets.

MAISON CULTURELLE

14. Contrat-programme 2004-2007. Approbation de l'avenant n°2.

La Ministre de la Culture a signalé le retard pris pour l'examen des dossiers contrats-programmes.

Afin de permettre la liquidation d'une partie de la subvention en temps utile, il convient que l'année 2009 soit couverte par une prolongation du contrat-programme précédent.

* * * * *